

ETAPE 2 : DEMANDE DE VOLUME pour 2024

1. Vérifiez que la campagne est bien sur **2023**.
2. Sélectionnez le menu **Demandes et autorisations de prélèvements**
3. Cliquez sur **Demande prévisionnelle d'irrigation**

Agri1
SIRET : 111 111 111 11111
Gestionnaire : OUGC Beauce
Campagne : 2023

Demandes et autorisations de prélèvements

- Point de prélèvement
- Inventaire des points
- Groupe de points
- Demande prévisionnelle d'irrigation**
- Valider ma demande d'autorisation

4. Par défaut pour la période « Du 01 déc 23 au 31 mars 24 (HIVER) » la valeur « 0 » est pré remplie (ne pas modifier), cela n'empêche pas d'utiliser de l'eau en hiver si besoin.
5. Dans le 2^e tableau (fond bleu) saisir « le volume demandé » pour la période « Du 01 avr 24 au 30 nov 24 ».
6. Cliquez sur le bouton **Enregistrer**

Demande prévisionnelle d'irrigation

Ci-dessous, un rappel de vos demandes d'irrigation pour la campagne 2023.

Période d'irrigation	N° du groupe de points	Nom du groupe de points	Volume de référence en m3	Volume demandé en m3	Volume réparti en m3	Volume autorisé initial en m3
Du 01 déc 22 au 31 mars 23	4 318	Beauce centrale		0		
Du 01 avr 23 au 30 nov 23	4 318	Beauce centrale	120 000	110 000	108 950	95 000

Exporter la liste : PDF CSV

Tableau d'information sur la campagne d'irrigation de l'année en cours (2023).

Ci-dessous, mes demandes prévisionnelles d'irrigation pour la prochaine campagne.

Mon prévisionnel d'irrigation pour la campagne 2024.

La saisie des prévisions est autorisée durant la période suivante :
• du 01/08/2023 au 30/11/2023

Saisissez vos demandes d'irrigation pour chacune des périodes ci-dessous, et enregistrez-les en actionnant le bouton "Finaliser ma demande d'irrigation".

	Volume de référence en m3	Volume demandé en m3	Volume réparti	Volume autorisé initial en m3
Du 01 déc 23 au 31 mars 24 (HIVER)		0		
Beauce centrale				
Du 01 avr 24 au 30 nov 24				
Beauce centrale	120 000			

Enregistrer Finaliser ma demande d'irrigation

Rappel : Le volume demandé est global pour l'ensemble de la campagne d'irrigation (appelée période) et pour l'ensemble des forages (appelés points de prélèvements) utilisés par l'exploitation.